

17 mai 2016, journée Mondiale des Télécommunications et de la société de
l'information

Allocution du Ministre des Postes et Télécommunications

Chers compatriotes, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Comme chaque année, le Monde célèbre ce jour, 17 mai, la journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, instituée par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), l'institution spécialisée des Nations Unies pour les télécommunications et les Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C), pour sensibiliser l'opinion aux perspectives qu'offrent l'Internet, et les autres technologies de l'information et de la communication dans le développement socio-économique des Nations.

Cette année, l'U.I.T, dont le monde a célébré l'an dernier le 150^{ème} anniversaire de la création en 1865, a retenu le thème suivant :

" L'entreprenariat dans le secteur des TIC au service du progrès social ".

Les T.I.C sont en perpétuelle mutation.

Leur rôle catalyseur, offre aux entreprises de ce secteur de véritables opportunités de développement, à la fois par la création de produits nouveaux répondant aux attentes du grand public et par la création de richesse et d'emplois, en particulier pour les jeunes.

De ce fait, au plan socio-économique, le secteur des T.I.C est l'un des plus rentables et des plus florissants.

En optant pour ce thème de l'entrepreneuriat dans le secteur des T.I.C, l'UIT vise :

- d'une part, à faire connaître et à consacrer le rôle déterminant joué par les entrepreneurs de ce secteur, les petites et moyennes entreprises, les pôles technologiques et les entreprises jeunes et innovantes (Start up), et ;
- d'autre part, à susciter une dynamique politique appropriée à même de favoriser la création d'écosystèmes d'entreprises susceptibles de leur apporter tous les appuis nécessaires à la pérennisation de leur fort potentiel de développement et de croissance économique durable et inclusif.

En République du Congo, c'est en partie fort de ces considérations que, sous l'impulsion du Président de la République, Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, le Gouvernement, qui a intégré les T.I.C comme élément catalyseur de sa stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) adopté en 2007, a actionné plusieurs leviers significatifs pour la promotion de l'entrepreneuriat dans ce secteur.

Il s'agit notamment de :

- La libéralisation complète du secteur des télécommunications et T.I.C par la promulgation de la loi n° 9-2009 du 25 novembre 2009 portant, réglementation du secteur des communications électroniques, laquelle loi a créé un environnement favorable aux investissements privés et a entraîné la croissance du marché des services de communications électroniques.
- Le déploiement sur l'ensemble du territoire d'infrastructures très haut débit qui sont un levier indispensable à l'émergence de l'économie

numérique. A cet effet, nous procéderons au lancement de la connexion des ménages à partir du noeud optique du CongoTélécom, ceci afin d'arrimer le Congo, notre pays, aux technologies de l'information et de la communication.

Chers compatriotes,

A l'occasion de cette journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, prenons tous l'engagement, d'œuvrer pour l'émergence d'un véritable écosystème des T.I.C au Congo, contribuant efficacement à la compétitivité de nos entreprises et concomitamment à la croissance socio-économique de notre pays et à son émergence à l'horizon 2025.

Je vous remercie!